



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_084

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à Mme BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION MUSICALE CLAUDE DEBUSSY « LES VOIX FERRÉES » DE VARENNES-VAUZELLES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que l'association musicale Claude Debussy « les voix ferrées » est une association vauzellienne en difficulté depuis la crise du covid ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant qu'elle a vu nombre de ses adhérents ne pas renouveler leur adhésion et le nombre de concerts qu'elle organise n'est pas suffisant pour maintenir son équilibre financier ;

Considérant que cette association sollicite la collectivité afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 200 € ;

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € afin d'aider cette association à poursuivre ses activités.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 20 décembre 2023.

Le Maire,



Olivier SICOT